

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Eastman, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal mardi le 3 juillet 2018, à compter de 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, à Eastman.


Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la reconstruction d'un bâtiment accessoire (remise) en cour avant, à 8,06 mètres de la ligne de lot avant.

Identification du site concerné : 13, rue de la Coulée, lot 4 379 887

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EASTMAN, ce 7 juin 2018



Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière